



AGRIBALYSE® - UNE METHODE ET UNE BASE DE DONNEES POUR L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE (ACV) DES PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE

Février 2015



Ce qu'il faut retenir

AGRIBALYSE® est un programme dédié à la production de données ACV (Analyse de cycle de vie) et ICV (Inventaire de cycle de vie) agricoles. Réalisé en collaboration avec 14 partenaires du monde agricole, ce programme a permis de construire une méthodologie homogène, partagée entre les acteurs de la filière et de réaliser l'Inventaire de Cycle de Vie des principaux produits agricoles français.

1. Enjeu

Mieux connaître les impacts environnementaux des produits agricoles est une demande des consommateurs et du monde agricole. L'enjeu est, pour ces derniers, d'améliorer les performances agronomiques et environnementales de leurs productions. La diversité des pratiques et la multiplicité des impacts rendent leur évaluation complexe, la construction d'un référentiel harmonisé est nécessaire pour pouvoir évaluer les divers impacts environnementaux (effet de serre, épuisement des ressources non renouvelables, acidification de l'air, eutrophisation des eaux...) et identifier les modes de production moins impactant.

Pour chaque produit, des variantes représentatives de différents systèmes de production ont été élaborées : conventionnel, bio, appellation d'origine contrôlée.... Au total, 137 itinéraires de production ont été intégrés à la base de données pour les produits les plus consommés en France (25 produits végétaux et 14 produits animaux).

2. Le soutien de l'agence

Le soutien de l'ADEME a représenté 700k€ pour une première phase de 2010-2014. Une nouvelle phase du programme AGRIBALYSE a été engagée sur la période 2014-2018. Elle permettra d'améliorer la base de données en l'enrichissant avec de nouveaux produits et en consolidant les méthodes de calculs afin de toujours mieux refléter les différents impacts environnementaux et ainsi accompagner les acteurs dans leurs démarches de progrès.



3. Le produit

Résultat de plus de trois ans de travaux avec quatorze partenaires, cette base de données est une première, par son ampleur, dans le monde des ACV agricoles. Elle constitue désormais un référentiel dans le monde agricole avec une méthodologie partagée compatible avec les standards internationaux. Elle est disponible sous format Excel et sous le format ecospold, spécifique aux travaux d'ACV.

4. Diffusion/Utilisation

La base de données est maintenant utilisée par de nombreuses structures : bureaux d'études, instituts de recherche et laboratoires, entreprises de l'agroalimentaire. Ces données sont utilisées dans des contextes variés en lien avec l'amélioration des pratiques agricoles (ex : amélioration de l'alimentation des élevages), les questions relatives aux bioénergies (comparaison de différentes sources d'approvisionnement), l'étude des régimes alimentaires ou encore l'impact du gaspillage... La méthodologie développée a également été utilisée pour évaluer de nouveaux produits agricoles non couverts par la base (ex : olive, lavandin etc.).

Enfin, les travaux contribuent à alimenter les discussions au sein d'initiatives internationales comme l'expérimentation européenne d'affichage environnementale PEF (Product Environmental Footprint), ou encore le projet LEAP de la FAO, qui fournit un cadre méthodologique pour l'analyse et la comparaison des produits agricoles au niveau mondial.

Pour en savoir plus

L'ensemble des travaux est présenté sur la page web de l'ADEME. Tout est disponible en Français et Anglais.

Web : www.ademe.fr/Agribalyse

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

www.ademe.fr



ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

www.ademe.fr